

COMMUNE de SEYSSSES  
10 Place de la Libération  
31600 SEYSSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Procurations : 4  
Absents : 1  
Votants : 28

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 10 avril 2014

**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.

**PROCURATIONS** : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.

**ABSENTE** : Eva FLORES

**Secrétaire de séance** : Dominique ALM

**N° 4217**

**OBJET :**

**Election des membres  
du Conseil  
d'administration du  
CCAS**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des Conseillers municipaux :

**Liste ESCAICH** : MM. Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL, Yvelise MONTANE, Thierry LAZZAROTTO, Magali GRANDSIMON, Maryvonne SALES, Bernadette SERRES, Carine PAILLAS

**Liste DURAND** : MM. Jennifer DURAND, Elisabeth DELEUIL

Monsieur le Maire prend acte des candidatures et fait procéder au vote.

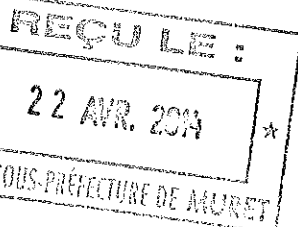
Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

À déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.5



Ont obtenu :				
Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste ESCAICH	22	6	1	6
Liste DURAND	6	1	2.5	2
Ont été proclamés membres du Conseil d'administration du CCAS :				
Liste <u>ESCAICH</u> : MM. Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL, Yvelise MONTANE, Thierry LAZZAROTTO, Magali GRANDSIMON, Maryvonne SALES				
Liste <u>DURAND</u> : MM. Jennifer DURAND, Elisabeth DELEUIL				
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2014  Affiché le : 24 AVR. 2014		Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysse6, le 22 avril 2014		

Le Maire  
Alain RACE

